

CTP du 16 juillet

« J'ai fait un rêve : un CTP de 3 600 secondes avec des beni-oui-oui »

Déclaration liminaire : un petit rappel a été fait concernant la réglementation et le respect dû aux représentants du personnel. En effet, ce CTP avait été convoqué sur un point unique « le transfert de la chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon ». Soit, mais cela n'obligeait pas à limiter le dialogue social sur ce seul point avec un créneau horaire d'une heure ! Tous à vos sabliers : le CTP en 60 minutes chrono est né ! Non seulement, la CGT a des choses à dire sur l'ordre du jour du CMN (même si nous n'avions pas été consultés sur celui-ci comme cela se fait habituellement...) mais, nous avons des éléments à faire remonter sur maints sujets. Par ailleurs, faire monter des représentants du personnel de toute la France pour une heure et sans qu'ils aient quoi que ce soit à dire, on marche sur la tête ! Notre délégation n'a pas l'habitude d'être une bande de béni-oui-oui... D'un commun accord avec la présidente, ce CTP aura finalement duré trois heures avec nos questions diverses...

Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon : un méli-mélo-dramatique

Depuis plus de trente ans, le CMN exerçait son activité de droit d'entrée à la chartreuse. Mais, comme plus on est de fous, plus on rit, il travaillait conjointement avec le CIRCA (association artistique de droit privé), la DMDTS (direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles) ainsi que des collectivités territoriales.

Récemment, il a été décidé de transférer ce monument à la DMDTS qui laisserait les coudées franches au CIRCA. Celui-ci a su montrer pendant de nombreuses années une gestion des plus calamiteuses avec des trains de licenciements (dixit l'administration) dont deux au tout début de cette année. Pseudo licenciements économiques car, « les corps à peine refroidis », le CIRCA n'a pas hésité à rebaucher sur crédits de vacances de nouvelles personnes. Le CMN su donc ces dernières années garder ses prérogatives sur les droits d'entrée mais alors que les personnels en ont profondément soufferts.

De plus, on peut se demander quelle légitimité a la DMDTS dans la gestion d'un monument historique, puisqu'elle n'en a ni les missions ni le savoir-faire, ni quelle légitimité a le CIRCA de récupérer le droit d'entrée qui depuis des années n'a montré que peu d'intérêt pour l'aspect patrimonial du site.

Le CMN nous a assuré que le fort Saint-André n'avait pas vocation à suivre la chartreuse dans cette nouvelle configuration et qu'une demande de remise en dotation allait se faire dans les jours à venir.

Vote :

Pour l'administration

Contre CGT CFDT

Nos piquantes et intelligentes questions diverses

RGPP

Alors que nous étions à la mi-juillet et que les arbitrages devaient être rendus, la présidente nous apprenait qu'elle ne savait rien. La liste des monuments transférables aurait déjà dû être publiée seulement la commission (Rémond le retour) ne s'est toujours pas réunie.

Décentralisation : déjà la grande braderie ... Nul doute que des rencontres ont déjà eu lieu entre collectivités territoriales et ??? pour le CMN... Et que le maire d'Angers se verrait bien châtelain, le président des Hauts-de-Seine à jouer les « Monsieur » au domaine de Saint-Cloud et un duel entre les collectivités territoriales quant à l'abbaye de Montmajour... Mais ça, c'est du off, car au CMN c'est bouche cousue...

Rapprochement RMN CMN : non au mariage, oui au concubinage Se serait un rapprochement de fonctionnement et non structurel/professionnel et donc sans incidence pour les personnels... à court ou moyen terme du moins ! Commandes en commun, jumelage de billets d'entrée (Pierrefonds/Compiègne...)

Maîtrise d'ouvrage (MO) la grenouille qui se voyait plus grosse que le bœuf : bien que le rapport Godderidge n'ait pas été publié, il semble bien que le CMN n'héritera pas de la MO pour tout le secteur monumental, mais seulement pour ses propres monuments remis en dotation. Par contre, toujours rien sur la pérennisation des ressources nécessaires à ces nouvelles missions ni sur les compétences aujourd'hui déléguées aux DRAC.

Conférenciers

Chargé d'action culturelle, chargé d'action éducative, chargé d'offre culture, animateur, chargé de mission éducative, conférencier...une sémantique pour chaque contrat...pour ceux qui ont la chance d'en avoir ! Voici avec quelle logique travaille le CMN ! Pour l'infime minorité de ceux qui ont le privilège d'avoir un contrat, le CMN leur impose des quotas d'heures qu'ils seront bien en peine de remplir puisqu'on ne fait rien pour faire connaître leur activité ni pour leur faciliter la tâche : sur Paris, des ateliers pédagogiques sans démarchages des centres aérés, en Province, on squizze auprès du public certaines visites conférences, qui s'occupe d'impulser les réservations, quels moyens matériels et humains, quelle organisation et surtout quelle politique de l'établissement vis-à-vis de la médiation culturelle ?

Le mal-être est grand pour ces personnels qui se sentent niés voir méprisés dans leurs missions, dans leur travail, jusque dans leurs compétences. Ce qui devrait être au cœur des préoccupations du CMN, puisque le cœur de ses missions fondamentales (favoriser la connaissance...) est aujourd'hui complètement délaissé.

Externalisation : non...mais oui...

Ayant été alertés par certains agents d'une éventuelle volonté de la présidente de régler les problèmes de sous-effectif par l'externalisation, nous lui avons posé la question. Elle a tout d'abord affirmé que cela n'était pas le cas, qu'à l'heure actuelle elle cherchait des solutions à ce problème récurrent et de plus en plus dramatique. A titre d'exemple, à compter du 1^{er} octobre, les tours de Notre Dame, faute de titulaires, ne seront plus en capacité d'ouvrir. Parmi les solutions envisagées par la présidente ont été mentionnées : « **la mobilité des agents** » et éventuellement « **l'externalisation partielle et ponctuelle** ».

Nous avons dénoncé que des demandes de mutation étaient refusées en CAP laissant vacants des postes. Cette situation rend d'autant plus indispensable la réouverture des concours afin de pourvoir les postes qui ne sont jamais demandés.

La présidente a rapidement conclu le débat en nous rappelant que c'est à l'administration de trouver des solutions et qu'elle nous en parlera une fois les décisions prises. Nul doute, que si la solution était l'externalisation des missions et des métiers, ce serait pour nous une véritable déclaration de guerre. Le seul et véritable courage d'un responsable d'établissement serait purement et simplement de fermer le monument incriminé, nul doute qu'avec le manque à gagner, le ministère saurait trouver les postes indispensables à son ouverture.